

MC/je

s. B. 34. 12. 54. 0

Berne, le 27 janvier 1970

s. C. 41. 129. 1.

p. B. 24. Liecht. (Centraleurop. Liechtenstein...)

Notice de dossier

copie - Service financier Ri  
 - Service Est  
 - Ambassade de Suisse à Stockholm

-----

L'Ambassadeur de Suède me dit que son gouvernement est préoccupé par les évasions fiscales qui se produisent en Suède en direction de la Suisse et du Liechtenstein. Il suspecte la Banque scandinave en Suisse d'avoir facilité ces opérations. Le Ministre des finances voudrait obtenir des autorités suisses des renseignements sur l'activité de ladite banque. L'Ambassadeur de Suède, qui connaît bien nos institutions, lui répondra que cela n'est pas possible. Pour n'être pas entièrement négatif, il voudrait ajouter que les autorités compétentes suédoises peuvent soumettre le problème général aux autorités fédérales, et il aimerait savoir si cela est envisageable.

Après avoir pris contact avec M. Nussbaumer, je lui réponds qu'un échange d'informations est exclu. Si les autorités suédoises veulent avoir une discussion sur le problème en général, trois possibilités s'ouvrent à elles:

- a) Echange de vues avec l'Association suisse des banquiers
- b) Entretien entre le Gouverneur de la Banque nationale suédoise et le Président de notre Banque nationale
- c) Remise d'un mémorandum au Département politique par l'Ambassadeur de Suède à Berne

M. Bökk remercie et fera rapport à son gouvernement.

Michel

Dodis

